

Réunion du 22 octobre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procuration(s) : Monsieur Robert HERRMANN ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY

Excusé(s) : Monsieur Gaston DANN

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe MAURER

**N° CG/2012/55 - Aéroport de Strasbourg-Entzheim - 1111
Participation du Département du Bas-Rhin au plan de relance
du trafic de l'Aéroport de Strasbourg-Entzheim - Convention de
financement de la baisse de la taxe d'aéroport**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général décide d'attribuer à la Société d'exploitation aéroportuaire (SEA) de l'Aéroport de Strasbourg-Entzheim une subvention forfaitaire d'un montant de 425 000 € TTC pour la période d'amorçage du dispositif de baisse de la taxe d'aéroport, à compter du 1er août 2012 jusqu'au 31 mai 2013.

Il approuve par ailleurs la convention de financement afférente, annexée à la présente délibération, et autorise son président à signer cette convention, à intervenir entre la SEA de l'Aéroport de Strasbourg-Entzheim, la Région Alsace, la communauté urbaine de Strasbourg, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Strasbourg et du Bas-Rhin, et le Département.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20121022-72721-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 31/10/12